

## GESTION DE LA SOUS-TRAITANCE

*Même si le personnel sous-traitant n'est que de passage, il importe d'encadrer ces travailleurs et de faire preuve de diligence raisonnable!*

### RISQUES ET CONSÉQUENCES

- ✓ Occasionner un événement accidentel au personnel sous-traitant ou à un travailleur.
- ✓ Être tenu responsable en cas d'accident.
- ✓ Payer les cotisations impayées d'un sous-traitant envers la CNESST.

### PISTES DE SOLUTIONS

#### Employeur

- ✓ Élaborez et appliquez un programme de gestion de la sous-traitance détaillé et un programme d'accueil.
- ✓ Évaluez les qualifications, les capacités techniques et la performance du sous-traitant préalablement à l'octroi d'un contrat.
- ✓ Demandez et effectuez les vérifications nécessaires (évaluation de la cotisation que la CNESST pourrait vous réclamer, confirmation d'assurance et d'inscription, demande d'information sur l'état de conformité et attestation de conformité à la CNESST).
- ✓ Planifiez une réunion avant le début des travaux et présentez-lui les risques, les méthodes de prévention à appliquer, vos attentes et les règles à suivre et assurez-vous qu'il respecte vos exigences.
- ✓ Fournissez les formulaires, fiches de cadenassage, grilles d'inspection et documents nécessaires à la tâche.

#### Personnel sous-traitant

- ✓ Soyez formé sur les risques et les méthodes de travail appropriées à vos tâches.
- ✓ Connaissez les personnes à qui vous pouvez vous référer pour les questions de santé et sécurité du travail.
- ✓ Respectez les règles établies et soyez conscient que vous n'êtes pas à l'abri d'un accident.
- ✓ Portez en tout temps les équipements de protection requis pour la tâche à exécuter.
- ✓ Maintenez les lieux de travail propres et dégagés et établissez un périmètre de sécurité.
- ✓ Informez le supérieur le plus tôt possible en cas d'événement accidentel, même si les conséquences ou les blessures semblent banales.



### EPI

